



CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT	BORDEREAU D'ENVOI DES CANDIDATURES A UNE LISTE D'APTITUDE D'INTÉGRATION 2022-2023	DATE D'ENVOI A LA DEP :
---------------------------	--	----------------------------

NOM(S) PRÉNOM(S)	GRADE(S)	DISCIPLINE(S)

RAPPEL : Chaque dossier doit comprendre : La fiche de candidature (Annexe 1 ou 2) + la photocopie des titres ou diplômes universitaires.

Chaque établissement renverra une Annexe 3 par liste d'aptitude d'intégration ; sur chacune d'entre elles seront inscrits les noms des candidats.

TOUT DOSSIER HORS DELAI ET/OU INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET SERA RENVOYÉ

Date limite de dépôt des dossiers 27 janvier 2022, cachet de La Poste faisant foi

✂-----
ACCUSÉ DE RÉCEPTION : INTÉGRATION 2022-2023

Établissement :

La DEP accuse réception des candidatures suivantes :

Observations :

**RECTORAT DE GRENOBLE
CACHET ET DATE DE RÉCEPTION PAR LA DEP**